
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Mercredi 29 octobre 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Charles Brune sur la proposition de loi (n° 446, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faire bénéficier les apiculteurs du statut du fermage.

Après avoir procédé à l'examen de la situation des céréales et des emblavements en cours, elle a décidé d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur l'insuffisance des fournitures de semences aux producteurs algériens.

Le président a ensuite fait à ses collègues une communication sur les conséquences du décret n° 47-1957 du 9 octobre 1947 en matière de financement des opérations de remembrement et du programme d'électrification rurale. La commission a demandé à son président de bien vouloir insister auprès des ministères intéressés sur l'importance vitale de ces travaux pour la mécanisation de l'outillage, l'équipement des coopératives et la répercussion heureuse qu'ils ne manqueraient pas d'avoir sur la production agricole.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Jeudi 30 octobre 1947. — *Présidence de M^{me} Mireille Dumont, vice-présidente.* La commission a entendu la lecture de renseignements sur les décisions prises par la commission de la guillotine dans sa séance du jeudi 23 octobre 1947 relativement au budget de l'Enseignement technique; elle a décidé d'entendre sur ce point les membres du Bureau du Syndicat national de l'enseignement technique.

Elle a remis à sa prochaine séance la désignation définitive du candidat chargé de représenter le Conseil au sein de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

FINANCES

Vendredi 5 septembre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Après un court échange de vues, la commission a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi (N^o 2522 A.N.), portant ouverture de crédits au budget de la production industrielle.

M. Janton a été désigné comme rapporteur de ce projet.

Jeudi 30 octobre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Le président a présenté à la Commission le programme des travaux qu'elle aura à effectuer au début de la session.

Elle a décidé d'entendre, la semaine prochaine, un exposé du ministre des finances sur la politique financière du Gouvernement.

Enfin, la candidature de M. Laffargue sera proposée pour représenter le Conseil de la République près la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les Services publics ou d'intérêt public (décret du 22 octobre 1947, complétant le décret du 2 novembre 1945 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les Services publics et d'intérêt public).

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 28 octobre 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 763, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits de plaidoirie des avocats.

Après un bref débat, le texte a été adopté dans la rédaction même de l'Assemblée nationale.

M. Georges Pernot en a été nommé rapporteur.

Un échange de vues s'est ensuite déroulé sur les dispositions du projet de loi (n° 691, année 1947) adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'État civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères.

M. Carcassonne, rapporteur, a été chargé de présenter un exposé sur cette question lors d'une des plus prochaines réunions de la commission.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PETITIONS

Jeudi 30 octobre 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président d'âge.* — La commission a procédé à un examen préparatoire de la loi organique du 27 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée de l'Union française. Aux termes de cette loi, le Conseil de la République sera appelé à élire, dans un délai assez rapproché, 25 membres de l'assemblée susvisée.

L'interprétation du texte soulève quelques difficultés, concernant essentiellement la procédure à appliquer pour l'élection et la méthode de détermination des conseillers devant faire partie du corps électoral.

M. Grumbach, ayant mis la commission au courant de ces difficultés, a été chargé, par l'unanimité des commissaires, de prendre contact avec M. Demusois, rapporteur correspondant de l'Assemblée nationale et de présenter lors de la prochaine réunion de la commission un rapport d'information à ce sujet.

Vendredi 7 novembre 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — Les délibérations de la commission ont porté sur les modalités d'élection de 25 membres de l'Assemblée de l'Union française par les membres du Conseil de la République représentant la Métropole, conformément aux stipulations de la loi organique du 27 octobre 1946.

M. Salomon Grumbach, nommé précédemment rapporteur provisoire, a mis ses collègues au courant des différents aspects du problème. Il a rappelé que, d'après les articles 5 et 11 de la loi, les opérations électorales devaient se décomposer en deux temps :

1^o choix préliminaire des candidats effectué par les groupes à la représentation proportionnelle ;

2^o élection pratiquée par les seuls représentants de la métropole.

La discussion a porté, d'abord, sur la première opération, M. Grumbach estimant que, conformément aux termes mêmes de la loi, le nombre des candidats présentés devait être établi proportionnellement à l'effectif complet des groupes, tandis que M. Hamon pense qu'il serait logique et équitable de s'en tenir à l'effectif des élus de la métropole augmenté des conseillers désignés par l'Assemblée nationale, à l'exclusion des représentants des Français résidant dans les protectorats et à l'étranger.

La proposition de M. Hamon, mise aux voix, a été adoptée par neuf voix contre huit.

D'autre part, une proposition de M. Avinin tendant à comprendre dans l'effectif des groupes les huit conseillers précédemment exclus, a été adoptée.

La commission a décidé, à l'unanimité, d'employer pour le mode de votation le système dit de la plus forte moyenne. Il a été entendu, enfin, qu'il n'y aurait pas d'élection proprement dite, mais proclamation des candidats élus dans la forme prévue pour les membres du Bureau.

M. Grumbach a été confirmé comme rapporteur de la proposition de résolution, qui sera incessamment déposée au nom de la commission.